

Information sur la procédure de qualification 2026

Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Au menu de cette information:

Généralités sur la procédure de qualification de:

- praticien-ne-s en mécanique AFP

Déroulement du travail pratique individuel (TPI) de:

- praticien-ne-s en mécanique AFP

Présentation des documents:

- Enoncé
- Appréciation
- Entretien professionnel
- Journal de travail

PkOrg

- Inscription

Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Coordinateur TPI Principal:

Wilson Rodrigues

+41 79 453 19 03

wilson.rodrigues@bobst.com

Coordinateur TPI :

Jean-François Hämmerli

+41 76 468 01 98

Jfh2664@ik.me

Disposition d'exécution relatives au domaine de qualification « Travail pratique individuel »

Edition du 1^{er} janvier 2016

Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Extrait de l'«Ordonnance sur la formation professionnelle initiale»:

Section 8: Procédure de qualification

Art. 17 Objet, étendue et organisation de la procédure de qualification

¹ La procédure de qualification vise à démontrer que les compétences opérationnelles et les ressources décrites aux art. 4 et 5 ont été acquises.

³ L'examen final porte sur les domaines de qualification ci-après selon les modalités suivantes:

Formations initiales de 4 ans

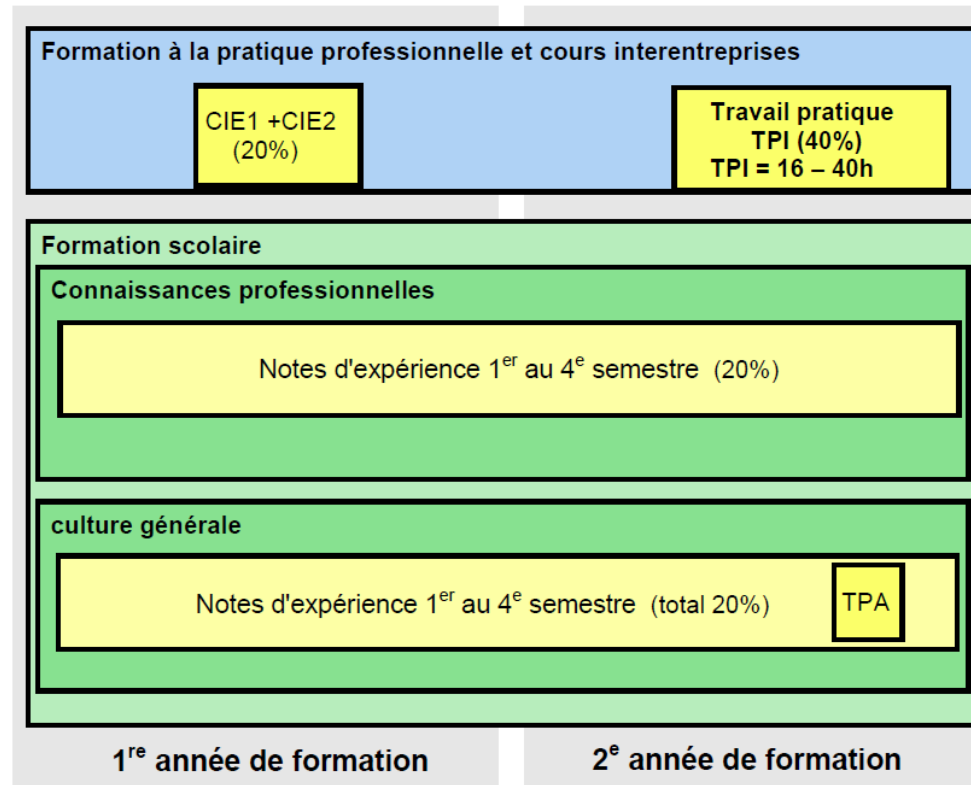
a. Travail pratique sous la forme d'un travail pratique individuel (TPI) d'une durée de 36 à 120 heures ou sous la forme d'un travail pratique prescrit (TPP) d'une durée de 12 à 16 heures. L'autorité cantonale compétente décide de la forme de l'examen. L'examen comprend une compétence opérationnelle de la formation approfondie. La personne en formation doit montrer qu'elle est à même d'exécuter les tâches demandées dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation. Le dossier de formation, les documents relatifs aux cours interentreprises et la littérature spécialisée peuvent être utilisés comme aides.

Formations initiales de 2 et 3 ans

a. **Travail pratique d'une durée de 16 à 40 heures sous la forme d'un travail pratique individuel (TPI).** L'examen comprend une compétence opérationnelle de la formation approfondie. La personne en formation doit montrer qu'elle est à même d'exécuter les tâches demandées dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation. Le dossier de formation, les documents relatifs aux cours interentreprises et la littérature spécialisée peuvent être utilisés comme aides.

Structure de la procédure de qualification Praticien-ne-s en mécanique AFP

Praticien-ne-s en mécanique AFP



- CIE Contrôle de compétence des cours interentreprises obligatoires
- TPI Travail pratique individuel
- TPA Travail personnel d'approfondissement

Praticien-ne-s en mécanique AFP

Formation initiale de 2 ans

La personne en formation exécute à son poste de travail dans l'entreprise le travail pratique individuel au cours du dernier semestre de la formation professionnelle initiale. **Le TPI se rapporte à la compétence opérationnelle acquise par la personne en formation au moment de l'examen.** Au minimum 12 mois ont été consacrés à l'acquisition de cette compétence opérationnelle dans le cadre de la formation approfondie. Des dispositions d'exécution séparées relatives au travail pratique individuel précisent les critères auxquels doivent satisfaire les devoirs d'examen, l'organisation de l'examen et l'appréciation des travaux.

Point d'appréciation	Durée	Contenu	Note attribuée aux points d'appréciation	Note attribuée au travail pratique
Ressources méthodologiques et sociales (compétences professionnelles globales)	16 - 40 h	TPI Devoir d'examen formulé par le supérieur professionnel pour la vérification d'une compétence opérationnelle	Note entière ou demi-note; coefficient un	Moyenne pondérée des notes attribuées à chacun des points d'appréciation, arrondie à la première décimale
Résultat et efficience			Note entière ou demi-note; coefficient deux	
Entretien professionnel			Note entière ou demi-note; coefficient un	

Praticien-ne-s en mécanique AFP

La procédure de qualification est réussie si:

La note globale est supérieure ou égale à 4.0

Praticien-ne-s en mécanique AFP

Ces notes sont pondérées de la manière suivante:

• Travail pratique (TPI)	40%
• Culture générale	20%
• Note d'expérience de l'enseignement des connaissances professionnelles	20%
• Note d'expérience des cours interentreprises	20%

Praticien-ne-s en mécanique AFP

Art. 32

Domaine de qualification	Lieu de formation	Pondération avec culture générale	Cas particulier ¹⁾
Travail pratique	Entreprise	40 %	70 %
Culture générale	Ecole professionnelle	20 %	30 %
Note d'expérience de l'enseignement des connaissances professionnelles	Ecole professionnelle	20 %	Dispensé
Note d'expérience des cours interentreprises	CIE	20 %	Dispensé

1) S'applique aux personnes qui ont suivi la formation préalable hors du cadre de la formation professionnelle initiale réglementée.

Art 32 CFC sans apprentissage, destiné à des adultes qui exercent depuis **5 ans**

Travail pratique individuel TPI

Les 5 étapes d'un TPI

1. Information et inscription

2. Énoncé du travail d'examen et validation de l'énoncé

3. Exécution du travail d'examen

4. Évaluation du travail

5. Entretien professionnel

Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

1. Information et inscription

Inscription des candidats sur PkOrg

Autorité d'examen

Inscription du formateur en entreprise

Candidat : -> 30.01.2026

Inscription du supérieur professionnel

Formateur en entreprise: -> 15.02.2026

Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

1. Information et inscription

Information des candidats et supérieurs professionnels

Autorité d'examen: -> janvier 2026

Désignation des experts

Autorité d'examen

Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

2. Enoncé du travail d'examen et validation de l'énoncé

Soumission de l'énoncé du travail d'examen

Supérieur professionnel: **min 4 semaines avant le début**

Vérification et clarification de l'énoncé du travail d'examen

Expert

Validation de l'énoncé du travail d'examen

Expert

Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

3. Exécution du travail d'examen

Début de l'exécution du travail d'examen

Candidat / Supérieur professionnel => expert

Etablissement du calendrier

Candidat

*Signature chaque jour du
supérieur professionnel*

Tenue du journal de travail

Candidat: *à signer chaque jour*

Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

3. Exécution du travail d'examen

Organisation de la/des visite(s) de(s) expert(s)

Expert

Interruption ou arrêt de l'examen

Candidat / Supérieur professionnel => Expert
Certificat médical obligatoire

Enregistrement des documents sur PkOrg
(journal de travail, plan d'op, ...)

Candidat

Fin du travail

Candidat / Supérieur professionnel

Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

4. Evaluation du travail

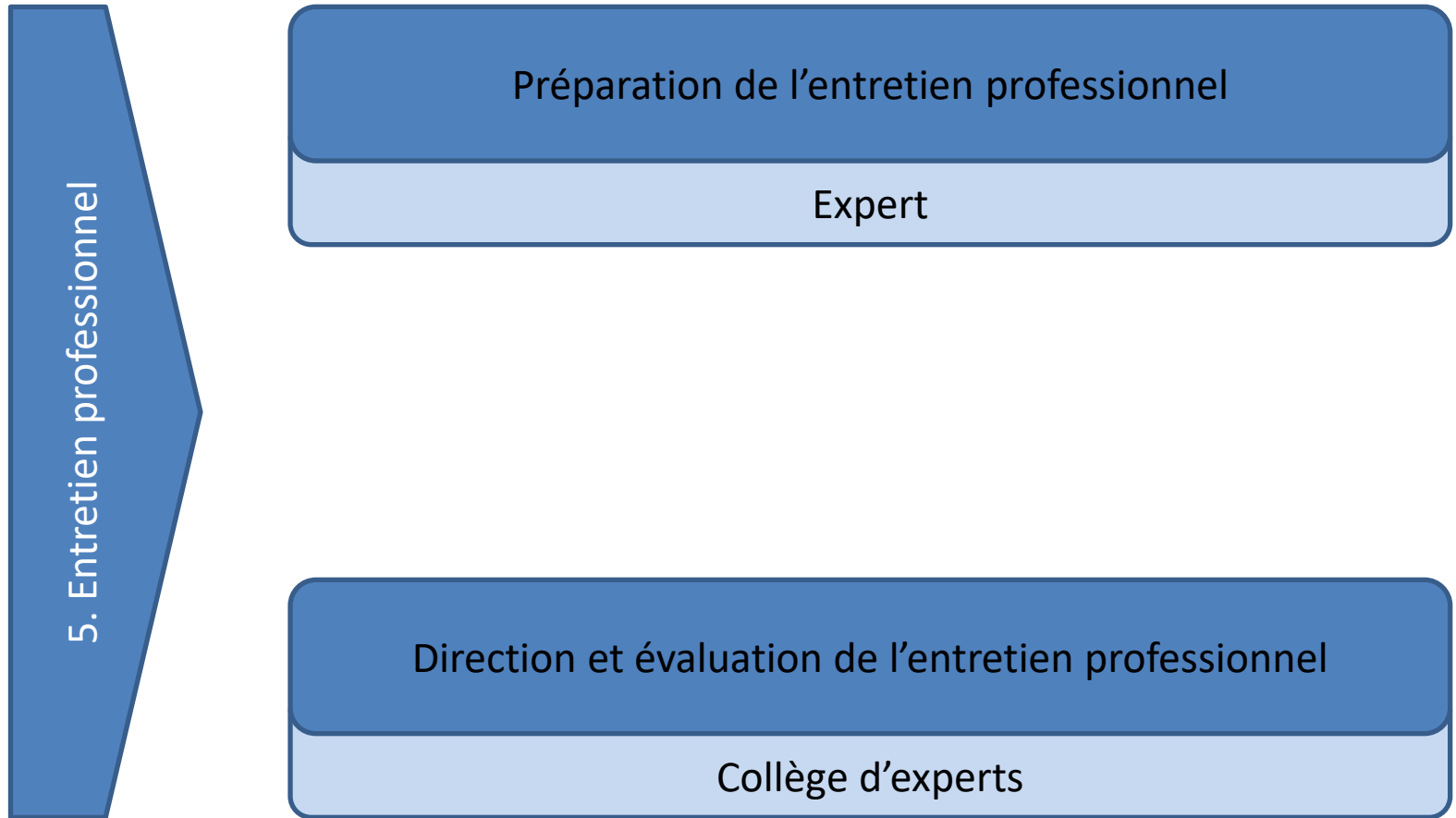
Evaluation de l'exécution du travail ainsi que du résultat et de l'efficience

Supérieur professionnel

Enregistrement sur PkOrg des documents **corrigés**

Supérieur professionnel

Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)



Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

5. Présentation et entretien professionnel

Vérification de l'évaluation effectuée par le supérieur professionnel

Supérieur professionnel / Collège d'experts

Détermination de la note « Travail pratique »

Collège d'experts

Clôture de la procédure de qualification sur PkOrg

Collège d'experts

Validation par le candidat de l'énoncé et de l'appréciation

Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Planification du TP

Période de réalisation du TPI

PM_TPI 2023: 1 déc. 2022 – 31 mai 2023

Période de réalisation du TPI: 1 déc. 2022 – 16 juin 2023

Remise au plus tard jusqu'au: 28 avr. 2023

Le supérieur indique la compétence opérationnelle principale ainsi que la période globale du TPI

Spécialisation

Compétences opérationnelles: a.7 Usiner des pièces avec des machines CNC

En tant que supérieur-e professionnel-le...: ... j'ai déjà de l'expérience dans la réalisation d'un TPI

🕒 20 déc. 2022 17:52:52 - La description globale du TP a été terminée et acceptée

Le candidat doit valider cette étape

Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Saisie de la description détaillée

Thème de l'examen

Usinage d'un étau de précision

Description de la tâche

Le candidat doit...

Exigences spéciales et infrastructure

Utilisation du tour CNC....

Informations complémentaires

Au sein de l'entreprise, ce projet de TP est **unique**

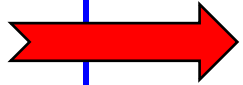
Le-a candidat-e exécute le projet **pour la première fois**

Type de projet: travail individuel

Temps

40:00 heures

Le supérieur décrit votre travail d'examen



Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Période de réalisation du projet

Période de réalisation du TPI

PM_TPI 2023: 1 déc. 2022 – 31 mai 2023

Période de réalisation du TPI: 1 déc. 2022 – 16 juin 2023

Remise au plus tard jusqu'au: 28 avr. 2023

Jour d'école: Mercredi



Réalisation du 20 mars 2023 08:00 bis 27 mars 2023 12:00

Remarques

Le candidat...

Le supérieur définit les dates du TPI

Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

CPG: 12 critères sont déterminées par le supérieur professionnel

Critères

Compétences professionnelles globales

Approche et action économiques

- ▶ Connaît l'organisation de l'entreprise

Travail systématique

- ▶ Se procure les informations de manière ciblée et autonome
- ▶ Etablit et actualise le calendrier
- ▶ Prend des décisions et fixe les priorités
- ▶ Planifie les entretiens à temps et informe le supérieur professionnel tous les jours des points critiques
- ▶ Documente de manière détaillée les différentes parties du travail et le résultat final
- ▶ Evalue la procédure de travail et le résultat

Communication

- ▶ Communique avec un esprit d'ouverture, de manière objective et compréhensible

Aptitude au travail en équipe, capacité à gérer les conflits

- ▶ Accepte les décisions prises et les applique

Faculté d'apprendre, aptitude aux changements

- ▶ Met en oeuvre seul ou en équipe les nouvelles aptitudes et connaissances, accepte les changements
- ▶ Réagit correctement à la découverte d'erreurs
- ▶ Est engagé, travaille rapidement

Civilité

- ▶ Est ponctuel, consciencieux et ordonné

Sécurité au travail et protection de la santé

- ▶ Connaît les prescriptions relatives à la sécurité au travail et utilise correctement l'équipement de protection personnelle

Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Résultat et efficience

6 critères sont déterminer par le supérieur professionnel

Résultat et efficience

Exécution du travail

- ▶ Exécute le travail en tenant compte des coûts
- ▶ Exécute le travail correctement d'un point de vue technique et en tenant compte des spécifications d'usinage selon instructions
- ▶ Exécute le travail dans les délais impartis
- ▶ Respecte les directives et processus de l'entreprise
- ▶ Met en oeuvre les décisions et les optimisations décelées
- ▶ Elabore une solution appropriée et judicieuse
- ▶ Met en oeuvre les exigences de qualité
- ▶ Documente les modifications
- ▶ Usine des pièces de qualité ⓘ

Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Planning prévisionnel approximatif

Tâches / Étapes du travail	Temps
Planification	04:00 h
Réalisation	32:00 h
Documentation	04:00 h
Total	40:00 h

Signer la description détaillée du travail

Accepter

Le candidat accepte l'énoncé et l'évaluation du travail d'examen

L'entretien professionnel avec les experts

La présence du supérieur professionnel est possible uniquement avec l'accord du candidat

Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)



Questions préparées (5 à 7 questions)	Points ¹⁾			
	-3	-1	0	+2
Question 1, sur le thème : <input type="checkbox"/>				
Réponse candidat <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Question 2, sur le thème : <input type="checkbox"/>				
Réponse candidat <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5 questions sont préparées par les experts sur la base des visites et de la documentation

Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Questions spontanées (3 à 4 questions)	Points ¹⁾			
	-3	-1	0	+2
Question 1, sur le thème : <input type="text"/>				
Réponse candidat <input type="text"/>	■	■	■	■
Question 2, sur le thème : <input type="text"/>				
Réponse candidat <input type="text"/>	■	■	■	■

3 questions supplémentaires peuvent être posées par les experts (éclaircissement, ...)

Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Impression générale pour toutes les questions :

Utilise une terminologie appropriée				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Répond de manière claire et compréhensible				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Total questions spontanées

- <input type="checkbox"/>	- <input type="checkbox"/>	0	+ <input type="checkbox"/>
----------------------------	----------------------------	---	----------------------------

Récapitulatif:

Total questions préparées

- <input type="checkbox"/>	- <input type="checkbox"/>	0	+ <input type="checkbox"/>
----------------------------	----------------------------	---	----------------------------

Total questions spontanées

- <input type="checkbox"/>	- <input type="checkbox"/>	0	+ <input type="checkbox"/>
----------------------------	----------------------------	---	----------------------------

Total Entretien professionnel ²⁾

- <input type="checkbox"/>	- <input type="checkbox"/>	0	+ <input type="checkbox"/>
----------------------------	----------------------------	---	----------------------------

Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

4. Détermination de la note

Candidat

Echelles des notes

Compétences professionnelles globales

points obtenus:

Points obtenus	Note
+11 à +...	6
+4 à +10	5.5
-2 0 +3	5
-5 à -3	4.5
-8 à -6	4
-11 à -9	3.5
-14 à -12	3
-17 à -15	2.5
-20 à -18	2
-23 à -21	1.5
-... à -24	1

Résultat et Efficience

Points obtenus	Note
+11 à +...	6
+4 à +10	5.5
-2 0 +3	5
-5 à -3	4.5
-8 à -6	4
-11 à -9	3.5
-14 à -12	3
-17 à -15	2.5
-20 à -18	2
-23 à -21	1.5
-... à -24	1

Présentation et Entretien professionnel ¹⁾

Points obtenus	Note
+11 à +...	6
+4 à +10	5.5
-2 0 +3	5
-5 à -3	4.5
-8 à -6	4
-11 à -9	3.5
-14 à -12	3
-17 à -15	2.5
-20 à -18	2
-23 à -21	1.5
-... à -24	1

Récapitulation des notes

	Pondération	Note
1. Compétences professionnelles globales	1	<input type="text"/>
2. Résultat et Efficience	2 (inscrire 2 fois)	<input type="text"/>
3. Présentation et Entretien professionnel	1	<input type="text"/>

Note transmise par la DGEP

: =

Note «Travail pratique» (moyenne pondérée, arrondie à une décimale)

Présentation du document « Journal de travail »

Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Domaine de qualification TPI «Travail pratique individuel»
Journal de travail

Candidat
 Frey Marc

(page 1 de 5)

Profession Polymécanicien-ne CFC TPI

Intitulé du travail d'examen Usinage d'un étai de précision

	Nom	Prénom	Visa
Candidat	Frey	Marc	<input type="checkbox"/>
Supérieur prof.	Carrard	Edouard	<input type="checkbox"/>
Expert	Carrard	Edouard	<input type="checkbox"/>
Entreprise formatrice	Metallex SA		

Total h TPI Report de la

Date	Début	Fin	H	Activités	Qualités/Remarques
20.03.2022	7	10	3	Planification	
	11	17	5	Programmation	

8 total h TPI, reporter à la page suivante/date

Signature chaque jour par le candidat et le supérieur professionnel



Inscription sur PkOrg

Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Home | CAND: MEM TPI PM VD | F | Vincent Joye | Power

Conditions d'utilisation

Ce système ne peut être utilisé que par des utilisateurs autorisés. Les conditions d'utilisation suivantes s'appliquent :

L'identifiant et le mot de passe sont privés et ne peuvent être utilisés que par la personnes à laquelle ils appartiennent. Une utilisation multiple d'un accès est interdite. Il est dans l'intérêt de chacun d'utiliser son mot de passe de manière sécurisée. L'utilisateur-trice peut à tout moment modifier son mot de passe.

En cas de perte de son identifiant et/ou mot de passe ou en cas de constatation d'activité anormale sur son compte, l'utilisateur-trice doit impérativement informer au plus vite l'organisation d'examen responsable et si possible modifier son mot de passe.

Il est strictement interdit que l'utilisateur-trice utilise le site web de façon illégale ou de façon à porter préjudice à un tiers. Nous nous réservons le droit de porter plainte dans ce cas-là.

Chaque accès au système est enregistré. Si des indices concrets prouvent une utilisation non autorisée ou détournée du site web, Ivaris AG se réserve le droit de supprimer l'accès de l'utilisateur au système sans notification préalable et ce jusqu'à ce que la sécurité du système puisse être rétablie.

Les utilisateurs-trices sont conscients que des erreurs peuvent se glisser dans le système même si le développement et la maintenance du logiciel sont effectués avec soin, de sorte qu'Ivaris AG ne peut garantir un fonctionnement ininterrompu de l'application "PkOrg 3". Ivaris AG n'est pas responsable d'éventuels gains, pertes ou dégâts de données qui peuvent intervenir suite à une interruption du service.

Ivaris AG garantit explicitement le respect de la loi sur la protection des données. L'entreprise s'engage à utiliser les techniques de pointe actuelles afin d'assurer la sécurité du système, du programme et de toutes les données qui s'y rapportent.

Les utilisateurs-trices prennent note que les données d'Ivaris AG qui sont nécessaires pour répondre aux obligations du contrat, sont enregistrées selon les lois d'archivages et peuvent être utilisées à des fins statistiques. Ivaris s'engage à ne pas transmettre les données des utilisateurs à des contractants tiers.

Wallisellen, le 03 avril 2017

[Télécharger les conditions d'utilisation](#)

J'accepte les conditions d'utilisation

Politique de confidentialité

Consentement explicite et révocation

En cochant la case prévue dans la politique de consentement et de révocation sur la page d'entrée de l'application web PkOrg, l'utilisateur-trice déclare consentir expressément au traitement et à l'évaluation des données d'utilisateur-trice et du contenu qu'il a saisi dans l'application web PkOrg.

L'utilisateur-trice peut à tout moment révoquer ce consentement par écrit (par e-mail, lettre) ou oralement (par téléphone) auprès de la personne responsable. L'utilisateur-trice reconnaît qu'avec la révocation, l'utilisation de l'application web PkOrg ainsi que la participation à l'administration des TP (travaux pratiques) et à l'organisation du système d'examen dans le cadre de la procédure de qualification peuvent cesser ou être limitées.

Les déclarations de révocation adressées au responsable du traitement des données sont transmises par ce dernier au responsable décisions pour le traitement et pour une décision concernant l'utilisation ultérieure ou la restriction de l'application web PkOrg.

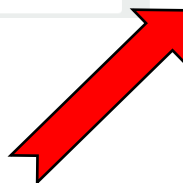
Le responsable de la protection des données de Ivaris AG est responsable de cette information. Vous pouvez le joindre sous datenschutz@ivaris.ch ou datenschutz@pkorg.ch.

Veuillez contacter votre responsable d'examen si vous avez des questions concernant la PQ. Vous trouverez les coordonnées ici.


[Télécharger la politique de confidentialité](#)

J'accepte la politique de confidentialité

Acceptation des conditions d'utilisation



Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

 CAND: MEM TPI PM VD

CP Adresse privée

Lieu adresse privée

Nom de l'entreprise

Adresse de l'entreprise (rue)

CP entreprise

Lieu entreprise

Téléphone entreprise

Classe d'école

Jours de classe Pas de jours de classe
 Lundi
 Mardi
 Mercredi
 Jeudi
 Vendredi
 Samedi
 Dimanche

**Compléter les informations
manquantes demandées**

Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Personnes impliquées

Candidat-e



Vincent Joye

✉ joyevincent.test.cand17@irgendwo.ag

☎ 0735253478 (P)

☎ 0735253478 (Prof.)

📍 Ch du Lac 2, 1530 Payerne

Entreprise formatrice



Metallex SA

📍 Ch du Lac 2

1530 Corcelles-près-Payerne

Formateur-trice en entreprise

👤 Pas encore choisi-e

Supérieur-e professionnel-le

Expert-e principal-e

👤 Pas encore choisi-e

Expert-e secondaire

👤 Pas encore choisi-e

État



Pour continuer, la personne que vous avez invité doit confirmer sa participation.

Toutes les personnes impliquées durant votre TPI ainsi que les étapes apparaitront dans la fenêtre

Commission de qualification des métiers de la mécanique (CQPM)

Formateur·trice en entreprise

Veillez insérer l'adresse e-mail de votre formateur·trice en entreprise.

Rechercher une personne:

Voulez-vous inviter **Edouard Carrard** (edouard.carrard@vtg.admin.ch)?

Envoyer une invitation

Annuler

**Invitation de votre formateur
en entreprise**



QUESTIONS

**Adressez-vous aux
coordinateurs TPI
ou au chef expert**